

COMMENT COMPLÉTER MA DEMANDE DE LOGE ACCÈS 35 ?

Pour vous aider à payer les frais d'entrée dans votre logement

Loge accès c'est quoi ?

Loge accès 35 est une aide financière qui vous aide à payer :

- Le dépôt de garantie (caution) de votre nouveau logement
- Le premier mois de loyer

Combien pouvez-vous recevoir ?

Le montant de l'aide dépend de vos revenus :

- Jusqu'à **500€** si vos revenus sont dans la **tranche 1**.
- Jusqu'à **300€** si vos revenus sont dans la **tranche 2**.

Qui peut demander cette aide ?

1 Pour recevoir cette aide vous devez :

- Être **français ou en situation régulière en France**.
- Habiter dans un logement **décent** en Ille-et-Vilaine qui est **votre résidence principale**.
- Faire votre demande **dans les 2 mois après la date de début de votre contrat de location**.
- Avoir bénéficié de cette aide **maximum 1 fois depuis les 5 dernières années**.
- Avoir **des revenus qui ne dépassent pas certains montants** :

Nombre de personnes qui vivent chez vous (le foyer)	Revenus maximum par mois de tout le foyer*	
	Tranche 1**	Tranche 2
1 personne	797 € €	1 275 € €
2 personnes	1 195 € €	1 913 € €
3 personnes	1 593 € €	2 550 € €
4 personnes	1 991 € €	3 187 € €
Par personne supplémentaire	+ 398 € €	+ 637 € €

*Les revenus maximum correspondent à la moyenne des revenus des 3 derniers mois (moyenne du mois de la demande + des 2 mois précédents).

**Exemple : Si vous vivez seul et gagnez 700€ par mois ou moins, vous pouvez recevoir jusqu'à 500€ d'aide.

2 Avant de faire votre demande :

Veuillez vous assurer d'avoir effectué les demandes **auprès des organismes ci-dessous** :



- Le Loca-pass ou l'Agri-loca-pass : www.actionlogement.fr

- Le Fastt si vous êtes intérimeaire : www.fastt.org



- L'aide au logement (CAF ou MSA).



- De l'aide à votre **mutuelle, caisse de retraite** ou au **CCAS de votre commune**.

- **Astuce** : vérifiez vos droits sur : www.mes-aides.gouv.fr (simulation en 7 minutes)

mes-aides.gouv.fr
Tous vos droits en quelques minutes

Documents obligatoires POUR TOUTES LES DEMANDES :

- Le formulaire Loge accès 35** complété et signé
- Votre pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour valide)
- Une copie du bail signé**
ou
- Une attestation du propriétaire avec** : ses coordonnées, l'adresse du logement, le montant du loyer, des charges et du dépôt de garantie, la date du début de location.

Documents à joindre SELON VOTRE SITUATION :

- Si vous êtes sous tutelle ou curatelle : **copie du jugement de protection juridique**
- Le RIB de votre propriétaire OU votre RIB** (uniquement pour un logement privé si vous souhaitez recevoir l'aide directement)
- Si vous louez votre logement à un particulier : **la pièce d'identité de votre propriétaire.**

Les étapes de ma demande

1



2



3

Envoyez le **formulaire FSL Loge Accès** complété et signé avec tous les documents justificatifs à l'adresse :

Hôtel du Département
Unité FSL
1, avenue de la Préfecture
CS 24218 - 35042 Rennes

Si vous indiquez votre adresse email dans le formulaire, vous recevrez le suivi de votre demande par email (par exemple la réponse à votre demande.)

Nous étudions votre dossier.

Si votre demande est acceptée, **l'aide financière** sera versée en priorité aux tiers (bailleur, fournisseur...)

Important : Si votre demande est incomplète, nous vous contacterons.

Vous aurez alors **2 mois** pour envoyer les documents manquants.



Pour vous équiper en électroménager ou meubles à petit prix, vous pouvez contacter :

- Emmaüs
- Secours Catholique
- Envie 35

Besoin d'aide ?

En cas de difficultés et pour être aidé dans cette démarche :

- **Pour des informations générales :** Info Sociale en Ligne par courriel à isl@ille-et-vilaine.fr ou par téléphone au 0 800 95 35 45.
- **Pour un accompagnement personnalisé :** contactez votre référent social ou le Centre départemental d'action sociale de votre secteur.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le règlement intérieur disponible sur www.ille-et-vilaine.fr